

ATELIER 6 – Expression artistique et culturelle / Patrimoine

Conseils de quartiers représentés : Paul Signac – Murs à Pêches, Solidarité Carnot, Villiers Barbusse, Bobillot, Ventre Ville

Associations représentées : Groupe LAPS, Comme Vous Emoi

Acteurs du territoire, partenaires représentés : DRAC IDF – Service des Arts Plastiques, EPFIF, Les Ateliers du Bel-Air, La Fédération Nationale des Arts de la Rue, Atelier MEANDRE

Ville de Montreuil : Direction de l'urbanisme et de l'habitat, Direction du développement culturel

Discussion sur l'objectif poursuivi par la démarche

- L'ambition de la Ville de Montreuil en matière de développement de l'expression artistique dans le cadre des constructions neuves doit être précisée : Quel est le champ d'application du dispositif ? Quelles sont les commandes prioritaires ?
- Il est proposé d'instaurer des règles du jeu en matière d'expression artistique et culturelle. Pour autant, faut-il véritablement institutionnaliser cela ? (en comparaison avec la procédure du 1 % artistique).
- Les œuvres peuvent être protéiformes (l'exemple de performances des arts de la rue lors d'une inauguration a été cité).

Discussion sur le financement des œuvres et leur destination

- Le principe de financement d'œuvres artistiques par la maîtrise d'ouvrage conditionne son appropriation (publique, privée), qu'elles soient matérielles ou non .
- Une première proposition consiste en la mise en place d'un fond dédié, alimenté par un prélèvement d'un pourcentage sur le montant du chantier (taxe au mètre carré), permettant la mise en place de quelques œuvres sur l'espace public montreuillois. L'objectif de cette démarche est de permettre l'accès pour tous aux œuvres réalisées dans ce cadre. Les habitants peuvent avoir un rôle dans le choix des artistes, des œuvres, des lieux, etc... dans le but de favoriser l'appropriation par le plus grand nombre. Cette hypothèse soulève l'interrogation suivante : ce fond ne pourrait-il pas être dédié à des espaces culturels plutôt qu'à des œuvres d'art ?
- Une seconde hypothèse consisterait en un financement par le porteur de projet d'œuvres d'art sur la parcelle concernée par l'opération. Les œuvres pourraient revêtir différentes formes, telle qu'une présence artistique vivante par exemple (durant le chantier).

Discussion sur la place de l'architecture dans le processus artistique

- Un débat s'engage sur l'art comme composante intrinsèque de l'architecture. Il en ressort que la synthèse des arts s'exprime dans l'architecture. Celle-ci apparaît comme un élément de référence. Cependant, les références architecturales (ou plutôt les repères architecturaux) sont souvent méconnu(e)s.
- La tour Franklin est prise en exemple : celle-ci s'opère comme un repère dans la ville, de jour comme de nuit. Elle est acceptée et appropriée par la plupart, alors quelle ne l'était pas forcément avant les travaux du fait de sa hauteur. Cela tient à l'architecture, mais aussi au travail d'un plasticien en matière d'éclairage du bâtiment.

Autres points évoqués

- Le sujet de l'expression artistique est un sujet très vaste qui mérite une deuxième rencontre pour préciser les contours envisagés et le process de sélection artistique (quid de la mise en place d'un comité artistique ?).
- Le patrimoine n'a pas pu être évoqué au cours de cet atelier. Pourtant, ce thème appelait des questions relatives à la protection des murs à pêches et de la morphologie des parcelles sur la Ville.